

Annexe 1

Décisions concernant l'hôpital neuchâtelois

Bref historique

Vote de la LHEM et transfert de HCF à HNe (rapport au CG du 13 mars 2006)

5 juin 2005 : le peuple neuchâtelois (référendum) accepte (74,7 % d'approbation) la loi sur l'Établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM), adoptée par le Grand Conseil neuchâtelois en novembre 2004. La Chaux-de-Fonds donne son approbation par 70.65 % des voix, Le Locle par 70,98 %.

24 août 2005 : promulgation de la LEHM qui prévoit la constitution d'un établissement de droit public cantonal, doté de la personnalité juridique, qui déploie ses activités sur l'ensemble des sites situés sur le territoire cantonal, hormis l'hôpital de La Providence qui a fait le choix de rester indépendant. La LHEM dispose en outre notamment que le Conseil d'Etat :

- exerce la haute surveillance sur l'EHM;
- définit les missions de l'EHM pour chaque hôpital de site;
- veille à la conservation de l'importance relative des sites et à l'égalité entre les régions;
- détermine avec l'EHM les mandats de prestations dans le cadre de la planification sanitaire;
- autorise les investissements exceptionnels de l'EHM, en particulier ceux nécessaires à la rénovation complète d'un hôpital de site ou à la construction d'un nouvel hôpital de site.

29 mars 2006 : acceptation par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, par 31 voix sans opposition, du transfert de l'Hôpital de la Ville au sein de l'EHM.

Objectifs financiers fixés par l'Etat (25 millions économie)

Automne 2005 : alors que le Conseil d'administration d'HNe (Hôpital neuchâtelois - nouveau nom donné à l'EHM) se met au travail, le Conseil d'Etat rend public son programme de législature 2005 – 2009. Pour mémoire, il s'agit du premier programme de législature soumis aux nouveaux dispositifs de frein aux dépenses et à l'endettement, acceptés

par le peuple le même jour que la LEHM. L'objectif fixé par le Conseil d'Etat à HNe est de réaliser plus de 25 millions d'économie sur quatre ans.

Afin de tenter de réaliser cet objectif le Conseil d'Etat exige de HNe de lui remettre dans le courant de l'automne 2006 un plan d'actions global.

Plan d'actions

Octobre 2006 : HNe remet au Conseil d'Etat son plan d'actions 2006 – 2009. Ce dernier comporte trois variantes, une minimum, une intermédiaire et une maximum.

Mesures variante intermédiaire	Compétence décisionnelle	Economies en milliers de francs sur					
		2007		2008		2009	
		Min	Max	Min	Max	Min	Max
Mesures sur le dispositif des lits A							
Adaptation du dispositif de lits A	Hôpital neuchâtelois	2'000	3'000	6'200	7'400	6'200	7'400
Modification de la mission du site du Val-de-Travers	Conseil d'Etat	0	0	400	600	800	1'200
Départements médicaux cantonaux Transfert pédiatrie sur un site	Conseil d'Etat Hôpital neuchâtelois	100	300	500	700	1'000	1'500
Mesures sur le dispositif des lits B							
Adaptation du dispositif de lits B	Conseil d'Etat Hôpital neuchâtelois	500	1'000	2'000	2'500	2'000	2'500
Fermeture policliniques régionales	Conseil d'Etat	200	300	600	800	600	800
Mesures d'organisation interne							
Départements transversaux	Hôpital neuchâtelois	500	700	700	1'200	1'500	2'000
Politique d'achats globale	Hôpital neuchâtelois	200	400	700	1'200	1'500	2'000
Optimisation de la gestion financière	Hôpital neuchâtelois	1'300	1'300	1'300	1'300	1'300	1'300
Gestion centralisée des assurances	Hôpital neuchâtelois	300	600	700	1'000	700	1'000
Gestion des patients extra-cantonaux	Hôpital neuchâtelois	200	400	1'000	1'500	1'000	1'500
Location des surfaces de psychogériatrie	Hôpital neuchâtelois	0	0	1'000	1'000	1'000	1'000
Subventionnement des crèches	Conseil d'Etat	0	0	1'000	1'300	1'000	1'300
Mesure RH							
Prévoyance professionnelle à primauté de cotisations	Conseil d'Etat	0	0	0	0	2'500	3'000
Total des économies		5'300	8'000	16'100	20'500	21'100	26'500

Le Conseil d'administration de HNe demande au Conseil d'Etat de valider la variante intermédiaire et de se déterminer en particulier sur les points suivants :

- 1) Transfert de la pédiatrie hospitalière sur le site de Pourtalès dans le cadre de la création du département de pédiatrie de l'Hôpital neuchâtelois au 1.1.2008.
- 2) Modification de la mission du site du Val-de-Travers qui perd sa mission de soins aigus au profit d'une mission de CTR au 1.7.2008.
- 3) Confirmation sur la liste des hôpitaux subventionnés du canton de Neuchâtel d'une mission de CTR pour les sites du Val-de-Ruz, du Locle et de la Béroche au 1.7.2007.
- 4) Fermeture de la policlinique des sites du Val-de-Ruz, du Locle et de La Béroche au 1.7.2007.
- 5) Mise en œuvre de la caisse de pensions unique intégrant l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'Hôpital neuchâtelois au 1.1.2009.
- 6) Mandat donné à l'Hôpital neuchâtelois pour présenter rapidement une organisation des départements médicaux cantonaux et leur répartition sur les sites principaux, saisie du Conseil d'Etat au 30.6.2007 avec mise en œuvre en 2008.
- 7) Intégration des crèches des sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès au plan d'équipement cantonal au 1.1.2008.
- 8) Mandat donné à l'Hôpital neuchâtelois pour présenter un plan social comprenant des mesures incitatives à la préretraite.

Décembre 2006 : le Conseil d'Etat lance sur cette base une large consultation. Dans ce cadre le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds prend position de la façon suivante :

« Le Conseil communal se déclare clairement opposé à la variante maximum, privilégiant la variante minimum. En ce qui concerne la variante intermédiaire, il dit ne pas pouvoir entrer en matière globalement, considérant que cette variante est un catalogue de postulats. Il faudrait étudier chaque mesure l'une après l'autre de manière circonstanciée, avec une approche politique et non exclusivement technique, et du point de vue des effets qu'elle pourrait déployer aux plans économique, médical, social et politique ainsi qu'à celui des équilibres nécessaires à un développement harmonieux de notre canton.

Le Conseil communal se réfère aux divers engagements pris par le Conseil d'Etat (devant le Grand Conseil ou dans certains courriers entre les deux exécutifs) à propos du projet global de rénovation du site hospitalier de La Chaux-de-Fonds et à propos de la complémentarité réciproque qui caractérise les deux sites principaux de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Il se réfère aussi à ses propres engagements, pris en conséquence à l'égard du Conseil général de la Ville. C'est compte tenu de

ces engagements, et seulement dans ce cadre-là, qu'il a étudié avec attention le Plan d'actions.

Dans le détail, le Conseil communal prend notamment position sur les points suivants :

- La réhabilitation de la plate-forme médico-technique du site de La Chaux-de-Fonds, site principal ayant à prendre en compte un important bassin de population, doit être réalisée à brève échéance.
- La réduction du nombre de lits A doit prioritairement s'opérer sur le site de La Providence qui ne devrait plus disposer, à terme, de lits de médecine : d'une part les deux sites principaux ont la capacité de les absorber, d'autre part il serait absurde et inacceptable que le seul hôpital du canton à avoir refusé d'entrer dans l'Hôpital neuchâtelois reçoive une sorte de prime récompensant son refus.
- Les conséquences de cette diminution de lits sur l'emploi impliquent le financement d'un plan social et la mise en place d'un dispositif de départ à la retraite analogue à celui décidé récemment pour la fonction publique.
- Entrer en matière sur la fermeture préconisée de l'unité de pédiatrie à La Chaux-de-Fonds n'est pas possible tant et aussi longtemps que le plan d'ensemble de la répartition des missions n'est pas connu. Le Conseil communal s'interroge d'ailleurs sur les motifs ayant conduit à une proposition de concentration à Neuchâtel plutôt qu'à La Chaux-de-Fonds.
- La crèche de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds est une crèche d'entreprise puisque seuls les enfants du personnel y sont accueillis. Elle doit donc en garder le statut et rester à la charge de l'employeur, en l'occurrence l'EHM. »

La prise de position du Conseil communal, dans sa version complète, figure sur le site Internet de la Ville (<http://www.chaux-de-fonds.ch/fr/infos>).

Janvier 2007 : suite à une initiative citoyenne, le Conseil d'Etat reçoit une pétition (15'000 signatures) de soutien à la pédiatrie du site de La Chaux-de-Fonds et la population des Montagnes neuchâteloises se mobilise lors d'une manifestation réunissant quelques trois mille personnes. Les Exécutifs des deux Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds soutiennent ces démarches et sont représentés lors de la manifestation.

Le 24 janvier 2007 : le Conseil d'Etat rend publiques les décisions prises (<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bieu&DocId=17185>) et retient une mise en œuvre partielle de la variante intermédiaire. Dans le détail, l'Exécutif cantonal se prononce notamment comme suit :

- Intégration des crèches de Pourtalès (PRT) et La Chaux-de-Fonds (CdF) au plan d'équipement cantonal dès le 1^{er} janvier 2008.
- Adaptation du dispositif de lits A.
- Confirmation du maintien de deux sites principaux (PRT et CdF) avec une répartition de missions en termes de complémentarité.
- Mandat donné à HNe d'étudier cette répartition des missions en tenant compte des équilibres régionaux ; délai au 30 juin 2007.
- Centralisation de la pédiatrie hospitalière sur PRT au 1^{er} janvier 2008 et garantie du maintien de la pédiatrie ambulatoire et d'une garde de pédiatrie 24/24 à CdF.
- Mise en œuvre du programme de réhabilitation du site de CdF (projet global).
- Mandat d'étude confié au DSAS à propos de l'avenir des polycliniques régionales.

A ce moment le Conseil d'Etat écarte certaines propositions de la variante maximum, en particulier la fermeture d'un site, la modification de la politique salariale, la prévoyance professionnelle en primauté des cotisations et la création d'un secteur unique mère-enfant sur le site de PRT.

Suite à cette décision de fortes réactions dans les milieux médicaux (on se souviendra notamment de la démission de quatre pédiatres adjoints du site de CdF et de celle du directeur du département cantonal de pédiatrie) se font jour obligeant tant HNe que le Conseil d'Etat à revoir leur copie. A toutes ces occasions, les professionnels de la pédiatrie, de la gynécologie et de l'obstétrique se sont exprimés en faveur de la création d'un site unique « mère-enfant ».

Mai 2007 : confronté au risque de voir la pédiatrie hospitalière disparaître purement et simplement de la palette des prestations offertes par les hôpitaux neuchâtelois, le Conseil d'Etat décide, sur proposition de HNe, de geler la décision de concentrer la pédiatrie hospitalière sur le site de PRT et de demander à HNe d'étudier la faisabilité d'un secteur mère-enfant concentré sur un seul site. Au surplus, l'étude doit proposer une nouvelle répartition des missions entre les sites principaux de manière à prendre en compte l'équilibre entre les sites tel que défini dans la LHEM.

Pédiatrie et centre mère enfant unique

Dès cette orientation prise par HNe, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds écrit au Conseil d'Etat afin de faire part de sa position et demande clairement que La Chaux-de-Fonds soit retenue comme site pour l'implantation du secteur unique mère-enfant.

8 mai 2007 : réponse du Conseil communal à une interpellation du Conseil général de La Chaux-de-Fonds (voir PV du Conseil général du 8 mai 2007, page 3261 et suivantes).

Juillet 2007 : HNe livre son rapport sur le secteur unique mère-enfant.

Septembre 2007 : le Conseil d'Etat entérine le principe et confirme son mandat à HNe d'établir un rapport complet et détaillé sur la répartition des missions entre les sites principaux d'ici à la fin de l'année.

La décision du Conseil d'Etat est disponible sur :

http://www.ne.ch/neat/documents/info_archives/TousCP_5983/jui07_dec07_6619/commHNEsept07.pdf

Répartition des missions

Eté 2007 : début de l'étude de HNe sur la répartition des missions avec l'appui d'un consultant extérieur. Le Conseil d'Etat décide de son côté de mettre sur pied un « groupe d'accompagnement » pour l'appuyer et l'orienter dans la préparation des décisions à prendre. Nombreuses rencontres entre délégation du Conseil d'Etat, délégation du Conseil d'administration d'HNe et le groupe d'accompagnement.

7 janvier 2008 : HNe remet son rapport final au Conseil d'Etat. Pour l'essentiel il propose deux scénarii « miroir » (centre mère-enfant et néonatalogie sur un site, centre de l'appareil locomoteur sur l'autre) et l'abandon à terme du mandat de prestation confié à l'Hôpital de La Providence pour l'ensemble de ses missions d'hospitalisations (médecine interne, orthopédie élective, ophtalmologie). Le site du Val-de-Travers devient pour sa part un site B. Les sites de CdF et de PRT conservent chacun ses missions de médecine interne, chirurgie générale, urgences médico-chirurgicales, soins intensifs et policlinique. A noter que ces activités représentent environ le 75% de l'activité de chacun des sites principaux.

Extrait du rapport présentant les deux options ainsi que la comparaison entre les deux scénarii :

Scénario I

La Chaux-de-Fonds

Hospitalisation

- Centre « mère-enfant »
- Chirurgie « molle » non de pointe ou à risque
- Chirurgie spécialisée (ORL, ophtalmologie)
- Médecine interne

Plateaux techniques

- Soins intensifs (8 lits) et néonatalogie
- Bloc opératoire
- Radiothérapie
- Médecine nucléaire
- Radiologie (conventionnelle et scanner)
- Urgences

Ambulatoire

- Polyclinique
- Unité médicale et chirurgicale d'HDJ

Neuchâtel

Hospitalisation

- Centre « locomoteur »
- Chirurgie « molle »
- Chirurgie spécialisée (ORL, ophtalmologie)
- Médecine interne

Plateaux techniques

- Soins intensifs (8 lits)
- Bloc opératoire
- Radiologie (IRM à haut champ, scanner et radiologie conventionnelle)
- Urgences

Ambulatoire

- Polyclinique
- Unité médicale et chirurgicale d'HDJ

- Regroupement à la CDF des activités hospitalières (HC et HDJ) de gynécologie, d'obstétrique, de pédiatrie et de néonatalogie avec création d'un centre « mère-enfant »
- Maintien d'une activité ambulatoire de gynécologie et d'obstétrique à Neuchâtel
- Regroupement des activités d'orthopédie à Neuchâtel avec création d'un centre « locomoteur »: orthopédie, rhumatologie, neurologie, traitement de la douleur, chirurgie du rachis
- Regroupement de la chirurgie molle de pointe ou à risque (chirurgie thoracique, oesophagienne, bariatrique, etc.) à Neuchâtel avec maintien de la chirurgie molle non de pointe ou à risque à la CDF
- Maintien de la chirurgie spécialisée (ORL, ophtalmologie) à la CDF et à Neuchâtel
- Maintien de la radiothérapie et de la médecine nucléaire à la CDF
- Maintien de la médecine interne à la CDF et à Neuchâtel
- Maintien d'un service de soins intensifs à la CDF et à Neuchâtel
- Mise en place d'une IRM à haut champ à Neuchâtel (en lien avec le centre locomoteur)

Scénario II

Chaux-de-Fonds

Hospitalisation

- Centre « locomoteur »
- Chirurgie « molle » non de pointe ou à risque
- Regroupement de la chirurgie urologique
- Chirurgie spécialisée (ORL, ophtalmologie)
- Médecine interne

Plateaux techniques

- Soins intensifs (6 lits)
- Bloc opératoire
- Radiothérapie
- Radiologie (IRM à haut champ, scanner, conv)
- Médecine nucléaire
- Urgences

Ambulatoire

- Polyclinique
- Unité médicale et chirurgicale d'HDJ

Neuchâtel

Hospitalisation

- Centre « mère-enfant »
- Chirurgie « molle »
- Chirurgie spécialisée (ORL)
- Médecine interne

Plateaux techniques

- Soins intensifs (10 lits) et néonatalogie
- Bloc opératoire
- Radiologie (IRM, scanner et conventionnelle)
- Urgences

Ambulatoire

- Polyclinique
- Unité médicale et chirurgicale d'HDJ

- Regroupement à Neuchâtel des activités hospitalières (HC et HDJ) de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie avec création d'un centre « mère-enfant »
- Maintien d'une activité ambulatoire de gynécologie et obstétrique à la CDF
- Regroupement des activités d'orthopédie à la CDF avec création d'un centre « locomoteur »: orthopédie, rhumatologie, neurologie, traitement de la douleur, chirurgie du rachis
- Regroupement de la chirurgie molle de pointe ou à risque (chirurgie thoracique, oesophagienne, bariatrique, etc.) à Neuchâtel avec maintien de la chirurgie molle non de pointe ou à risque à la CDF et à Neuchâtel
- Regroupement de la chirurgie urologique à la CDF
- Maintien de l'ORL à la CDF et à Neuchâtel
- Regroupement de l'ophtalmologie hospitalière à la CDF
- Maintien de la radiothérapie et de la médecine nucléaire à la CDF
- Maintien de la médecine interne à la CDF et à Neuchâtel
- Maintien d'un service de soins intensifs à la CDF (6 lits) et à Neuchâtel (10 lits)
- Mise en place d'une IRM à haut champ à la CDF

Paramètres		Scénario I		Scénario II	
		CDF	Neuchâtel	CDF	Neuchâtel
		• Centre mère-enfant	• Centre locomoteur	• Centre locomoteur	• Centre mère-enfant
1	Niveau global d'accessibilité aux soins	ADEQUATE: 94% de la demande de soins du haut est prise en charge à la CDF, 82% de la demande du bas est prise en charge à Neuchâtel		ADEQUATE: 93% de la demande de soins du haut est prise en charge à la CDF, 83% de la demande du bas est prise en charge à Neuchâtel	
2	Niveau global d'accessibilité aux soins « mère et enfant »	NON ADEQUATE: 44% de la demande totale mère-enfant du canton n'a pas accès à des soins localisés dans leur propre bassin de population		ADEQUATE: 20% de la demande totale de mère-enfant du canton n'a pas accès à des soins localisés dans leur propre bassin de population	
3	Niveau global d'accessibilité aux soins « locomoteurs »	ADEQUATE : 11% de la demande totale en soins locomoteurs du canton n'a pas accès à des soins localisés dans leur propre bassin de population		ADEQUATE : 19% de la demande totale en soins locomoteurs du canton n'a pas accès à des soins localisés dans leur propre bassin de population	
4	Niveau d'activité hospitalière par rapport au statu quo	DISPROPORTIONNE: Forte augmentation de l'activité d'HC à la CDF (+27%) et diminution importante d'activité à Neuchâtel (-5%)		SUPPORTABLE: Augmentation de 2% de l'activité d'HC à la CDF et diminution de 1,5% de l'activité d'HC à Neuchâtel	
5	Potentiel d'économie	LIMITE: Regroupements de disciplines médicales sur un seul site selon les principes de la complémentarité <u>mais</u> maintien de 3 hôpitaux pour une capacité hospitalière cantonale de 360 lits		ELEVE: Centralisation des activités hospitalières du canton sur 2 hôpitaux de soins aigus somatiques et regroupements de disciplines médicales sur un seul des 2 sites suivant le principe de la complémentarité	

Paramètres		Scénario I		Scénario II	
		ODF	Neuchâtel	CDF	Neuchâtel
		• Centre mère-enfant	• Centre locomoteur	• Centre locomoteur	• Centre mère-enfant
6	Conséquences pour l'HNE	NEGATIVES: Diminution du nombre total de lits de l'HNE de 12%, renforcement de la PVI (+47% d'activité opératoire) aux dépens de l'HNE et département médical de l'appareil locomoteur partagé avec l'Hôpital de la PVI		POSITIVES: Renforcement de l'HNE (augmentation de 3% du nombre de lits et de 25% de l'activité opératoire) et possibilité de création d'un département médical de l'appareil locomoteur propre à l'HNE	
7	Niveau d'utilisation des ressources existantes de l'HNE	FAIBLE: Fermeture de 3 salles opératoires à PRT et construction de 2 salles additionnelles à la CDF; fermeture du service de néonatalogie et des blocs obstétricaux à PRT et construction d'un nouveau service de néonatalogie et d'une maternité à la CDF; fermeture d'au moins 2 unités de soins à PRT et construction d'une unité de soins additionnelle à la CDF		FORTE: Optimisation de l'utilisation des 8 salles opératoires de PRT, des 5 salles opératoires de la CDF, de la capacité totale du service des SI de PRT. De plus le scénario permet l'exploitation des services spécialisés qui sont actuellement présents sur chacun des sites de la CDF et de PRT: néonatalogie à PRT, rhumatologie à la CDF, etc.	
8	Investissements à allouer	<p>SUPERIEURS A CEUX ENVISAGES</p> <p><u>CDF</u>: projet à 50 millions</p> <p>(+) Construction d'un service de maternité au dimensionnement plus important et d'un service de néonatalogie</p> <p>(+) Rénovation du service de pédiatrie</p> <p>(+) Construction de 2 salles d'opération</p> <p>(+) Construction d'une unité de jour médicale et chirurgicale</p>		<p>CONCORDANTS A CEUX ENVISAGES</p> <p><u>CDF</u>: projet à 50 millions</p> <p>(+) Construction d'une salle d'opération</p> <p>(+) Acquisition et installation d'une IRM à haut champ</p> <p>(-) Construction d'une maternité</p>	

Paramètres		Scénario I		Scénario II	
		CDF	Neuchâtel	CDF	Neuchâtel
		• Centre mère-enfant	• Centre locomoteur	• Centre locomoteur	• Centre mère-enfant
9	Temps de mise en œuvre du centre « locomoteur »	RAPIDE : Mise en œuvre rapide du centre locomoteur à Neuchâtel: environ 1 an		LENT : Mise en œuvre lente du centre locomoteur à la CDF: environ 4 ans	
10	Temps de mise en œuvre du centre « mère-enfant »	LENT: Mise en œuvre lente du centre mère-enfant à la CDF: environ 4 ans		RAPIDE: Mise en œuvre rapide du centre mère-enfant à Neuchâtel: environ 1 an	
11	Attractivité médicale	LIMITEE: Difficulté à assurer l'effectif médical de gynécologie, obstétrique et pédiatrie à la CDF		ELEVÉE: Attractivité médicale élevée d'un centre locomoteur moderne à la CDF	

Le rapport complet est disponible sur :

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=22254>

7 janvier 2008 : consultés par le Conseil d'Etat, les conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle concluent à l'équilibre des deux scénarii présentés et expriment leur préférence pour l'implantation du secteur mère-enfant sur le site de CdF.

18 janvier 2008 : le Conseil d'Etat retient finalement le scénario 1, dont la mise en œuvre pourra, selon HNe, se faire selon le calendrier suivant :

1. 2008 : Etudes et travaux préparatoires de rénovation du site de CdF (durée estimée à deux ans). Transfert de la pédiatrie hospitalière de CdF à PRT.
2. 2009 : Transfert des activités de gynécologie et d'obstétrique de CdF à PRT.
3. 2010 : Phase I de construction et rénovation de CdF (plateaux techniques et 1^{ère} partie des unités de soins).
4. 2013 : Phase II de rénovation de CdF (2^{ème} partie des unités de soins).
5. 2015 : Transfert dans un premier temps des activités mère-enfant du site de PRT à CdF et dans un deuxième temps intégration des activités de l'appareil locomoteur sur le site de PRT.

Le scénario 2 prévoyait un délai de réalisation plus court d'une année. Dans tous les cas le calendrier de réalisation est conditionné par la réhabilitation du site de La Chaux-de-Fonds.

La déclaration complète du Conseil d'Etat est disponible sur :

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=22254>

Les Conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle prennent position lors d'une conférence de presse commune. A cette occasion ils se réjouissent que le Conseil d'Etat choisisse le site de La Chaux-de-Fonds pour accueillir le secteur mère-enfant et soulignent que le Conseil d'Etat, en s'écartant des préavis formulés par HNe, par le groupe d'accompagnement et par le Conseil des hôpitaux, a pris une décision politique. Les deux exécutifs soulignent l'important travail réalisé pour aboutir à deux scénarii respectueux de l'équilibre cantonal dans chacune des variantes proposées par HNe. Ils relèvent également que les deux variantes garantissent à la fois la réalisation de la réhabilitation du site de CdF et l'organisation du dispositif neuchâtelois autour de deux sites principaux. Enfin, les deux exécutifs se réjouissent que le site de CdF accueille le secteur mère-enfant, soulignant que par ce choix le Conseil d'Etat avait pris en compte les positions exprimées par les autorités et par la population des Montagnes neuchâteloises.

Les deux exécutifs soulignent en conclusion que les principales inquiétudes exprimées aux cours des dernières semaines restaient d'actualité et demandent au Conseil d'Etat de veiller à :

1. Maintien de la polyclinique du Locle.
2. Organisation d'un service de polyclinique et de garde pédiatrique 24/24 sur le site de CdF jusqu'au transfert du centre mère-enfant et à PRT par la suite.
3. Organisation par HNe des transports entre les différents sites pour les patients, les familles, voire pour le personnel.
4. Absence de report de charges sur les patients ou les communes par les économies recherchées dans la nouvelle organisation.

Annexe 2

Décisions concernant l'organisation de la HE-Arc

2005 : premières menaces concrètes sur l'école du Locle du fait de la volonté de la Confédération d'obtenir des sites de 500 étudiants au moins, avec quotas par filières. La mise en œuvre progressive de l'organisation de la HE-Arc permet de montrer que le problème des coûts neuchâtelois provient davantage du passé que de l'organisation actuelle.

D'autre part, les mécanismes qui se mettent en place au sein de la HES-SO ont une tendance centralisatrice croissante : la nouvelle gouvernance qui se prépare met progressivement à l'écart les politiques et les régions au profit de la direction générale, les modalités de financement conduisent à la centralisation des ressources et des décisions et les sites régionaux risquent de perdre en autonomie, y compris sur le domaine de la collaboration transfrontalière, et les plus petites écoles risquent de voir se réduire leurs possibilités d'accéder aux fonds de projet et de recherche.

15 novembre 2005 : rencontre de deux Conseillers communaux (1 Le Locle et 1 La Chaux-de-Fonds) avec les responsables de Néode : évocation de l'avenir de l'école et des menaces qui se font jour ainsi que du projet d'extension de Néode aux Eplatures. Est également évoquée l'opportunité d'y inclure la HES et l'IMT.

8 décembre 2005 : le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds réagit à la publication du programme de législature du Conseil d'Etat en ces termes : *"faute d'être explicitement mentionnée comme préoccupation du gouvernement cantonal, la question de l'équilibre régional pourrait trouver des réponses satisfaisantes si elle était prise en considération de façon régulière lors de la mise en œuvre des projets retenus (...)"*. Les exemples suivants sont mentionnés : nécessité de tenir compte du site des Eplatures, de la présence de Néode et de 2 écoles de la HE-Arc dans les Montagnes neuchâteloises.

12 janvier 2006 : quelques députés des Montagnes neuchâteloises sont interpellés sur le même sujet ainsi que sur le nécessaire soutien à accorder au développement de la filière ingénieur-designer, sur la nécessité d'investissements importants sur site du Locle et sur la nécessité de consolider l'environnement microtechnique de la région, en particulier en faisant le lien avec les projets IMT/CSEM/HTU. La question de l'équilibre régional est également évoquée, en particulier il est souhaité qu'on évite que les Montagnes neuchâteloises doivent le moment venu s'opposer au projet de pôle des microtechniques au nom de l'équilibre régional lorsque le projet sera « mûr ».

19 janvier 2006 : rencontre entre 2 représentants du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, la direction générale du CIFOM et la direction générale de la HE-Arc. Sont à nouveau évoquées les questions relatives à la nouvelle filière, aux difficultés concernant les locaux, l'image des sites du Locle et de St-Imier et les transports.

22 février 2006 : rencontre d'un représentant du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds avec le président de la commission économique de l'Assemblée interjurassienne (AIJ). Sont notamment évoqués l'avenir de l'école, la nécessité de provoquer une réflexion sur l'ensemble du dispositif de formation professionnelle dans l'Arc jurassien ainsi que le projet développé par l'AIJ "Arc jurassien des microtechniques".

27 mars 2006 : invitation de la Conseillère d'Etat en charge du DECS et du Président de la commission économique de l'AIJ devant la commission économique de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour présentation du projet "Arc jurassien des microtechniques" et évocation de l'avenir des microtechniques dans l'Arc jurassien. A cette occasion, la cheffe du DECS évoque la menace de l'école d'ingénieurs d'Yverdon pour les écoles de l'Arc jurassien et confirme que le Conseil d'Etat n'envisage pas de déplacer l'école dans le bas du canton. Le Président de la commission économique de La Chaux-de-Fonds insiste sur la volonté d'intervenir tôt dans ce débat sur la localisation de l'école, vu la conscience des dégâts engendrés par une éventuelle division cantonale sur ce point. Rappel que les atouts industriels et microtechniques sont clairement situés dans le Haut du canton, qui jouit aussi de l'avantage de la proximité avec la France. La Chaux-de-Fonds met à disposition son expérience de la collaboration et ses contacts réguliers avec les autorités voisines des communes du Jura, du Jura bernois et de Franche-Comté. Les commissaires relèvent en outre qu'une organisation de l'ingénierie autour de St-Imier et Le Locle n'est pas réaliste dans le nouveau contexte des HES en Suisse et invitent le Conseil d'Etat à mobiliser les milieux industriels pour maintenir les capacités de formation de la relève dans la région.

30 mars 2006 : rencontre entre le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et la direction générale de la HE-Arc. Le Conseil communal confirme à cette occasion sa disponibilité à coopérer, offre ses services pour la recherche de locaux pour la nouvelle filière et pour une présentation de la Ville. Ces éléments sont confirmés par courrier du 12 avril.

1er mai 2006 : présentation du projet « Arc jurassien des microtechniques » à l'Assemblée générale de Centre-Jura (communes des Montagnes neuchâtelaises et de l'Ouest du Jura bernois).

5 mai 2006 : rencontre entre le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et le comité de l'AIP. Sont abordés les dangers menaçant l'école et les atouts à faire valoir, la nécessité d'envisager une mobilisation importante sur la question de la localisation.

18 mai 2006 : en plus des nombreuses fois où ce point a été évoqué lors des séances ordinaires entre Conseils, l'école d'ingénieurs fait l'objet d'une rencontre spéciale entre les exécutifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

19 mai 2006 : lettre de l'AIP au Conseil d'Etat exprimant le fait que la situation actuelle n'est plus tenable, qu'un accord Villes-Canton est nécessaire pour formuler une proposition réaliste et attractive, la nécessité de résoudre la question des transports, l'impact d'un secteur industriel dynamique et diversifié dans la région, disposé à renforcer la collaboration avec les instituts de formation. Le développement d'un partenariat avec Néode est également présenté comme solution par l'AIP qui s'offre pour collaborer avec les autorités.

12 juin 2006 : une lettre conjointe de l'ANIM, de l'AIP et des Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds est adressée au Conseil d'Etat. Elle relève l'importance des HES et de la filière ingénierie pour la relève et la recherche, l'importance du secteur secondaire dans les deux districts des Montagnes neuchâteloises, l'importance des interrelations actuelles entre l'école et le tissu économique (nombre de diplômés, chiffre d'affaires de la recherche et de la sous-traitance, nombre d'entreprises partenaires, collaboration avec Franche-Comté, etc.). Elle rappelle également le lien à faire avec le label européen décerné récemment à la Franche-Comté dans les microtechniques. Les signataires de ce courrier se disent encore ouverts à la réforme. Copie de cette lettre est distribuée très largement (communes, CNCI, CIFOM, HE-Arc, conseillers généraux, députés, parlements des jeunes, parlementaires fédéraux, PREN, USCN).

21 juin 2006 : rencontre entre le Conseil d'Etat et les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. La question de la localisation de l'école d'ingénieurs est notamment abordée.

5 juillet 2006 : courrier adressé au Conseil d'Etat, confirmant la volonté entendue de celui-ci de maintenir la filière ingénierie dans les Montagnes neuchâteloises et la surprise de voir le gouvernement cantonal solliciter une décision des deux Villes pour décider du lieu à retenir. La définition des critères pertinents aux yeux des instances cantonales et intercantionales est sollicitée. Cette lettre est restée sans réponse.

21 octobre 2006 : rencontre de tout un après-midi entre deux représentants du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et le responsable HES pour l'OFFT pour comprendre les logiques à l'œuvre et connaître les critères et projets en cours. Présentation du site de la gare aux marchandises.

7 novembre : entretien d'un représentant du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds avec la cheffe du DECS. Présentation du projet

d'aménagement du site de la gare aux marchandises et de l'opportunité qu'elle représente pour la HES.

15 novembre 2006 : nouvelle rencontre avec l'AIP. Nouveau point de situation sur le dossier HES.

3 décembre 2006 : Rencontres de décembre à La Chaux-de-Fonds. Appel des autorités des deux Villes à l'attention du Conseil d'Etat pour la mise en valeur des spécificités de l'Arc jurassien. Insistance sur la nécessité d'envisager un projet élaboré par la région plutôt qu'imposé de l'extérieur. Exhortation des autorités à réunir acteurs économiques et politiques de la région (Jura bernois compris) pour élaborer un projet réaliste dans lequel chacun puisse se reconnaître, attractif pour les étudiants, qui garantisse les liens entre la formation et le tissu économique. Vu le départ prématuré des représentants du Conseil d'Etat, cette prise de position leur a été envoyée.

11 décembre 2006 : entretien entre le comité de Centre-Jura avec directrice générale HE-Arc.

13 décembre 2006 : lettre du comité de Centre-Jura aux membres du Comité stratégique (COSTRA) de la HE-Arc insistant sur la nécessité de la présence de l'école au cœur industriel de la région, ouvrant la porte à des solutions prévoyant la réduction du nombre de sites et appelant à la réunion des autorités des sites actuels. Appel également à combattre la tendance centralisatrice de la HES-SO et de l'OFFT et à construire ensemble une solution qui renforce la cohésion de l'espace BE-JU-NE.

20 décembre 2006 : convocation des trois Villes par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat confirme encore lors de cette séance qu'il n'entend pas déplacer la filière ingénierie sur le littoral malgré les demandes insistantes de ses partenaires jurassiens et bernois et qu'il proposera un site unique dans les Montagnes neuchâteloises, dans une vision de complémentarité avec la présence du CSEM et de l'IMT à Neuchâtel.

21 décembre 2006 : après avoir annoncé dans la matinée l'annulation d'une conférence de presse prévue pour la fin de la journée, le Comité stratégique de la HE-Arc tient néanmoins conférence de presse et annonce qu'il a retenu le modèle d'un site unique, en constatant que le seul accord acceptable pour les trois cantons est de localiser ce site à Neuchâtel.

21 décembre 2006 : réagissant à la communication du COSTRA de la HE-Arc, les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds font part de leur indignation devant le mépris qu'ils lisent dans cette communication qui survient un jour après que les trois Villes aient entendu un message opposé du Conseil d'Etat neuchâtelois. Ils exigent une réunion immédiate avec le Conseil d'Etat et la révision de cette décision.

22 décembre 2006 : rencontre entre le Conseil d'Etat et les exécutifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Au terme de cette séance, le Conseil d'Etat déplore dans un communiqué de presse la position exprimée par le COSTRA et juge les analyses conduites comme incomplètes, les caractéristiques du tissu économique-industriel de l'Arc jurassien n'ayant pas été prises en compte. Il annonce son intention de communiquer sa position le 24 janvier, suite à deux nouvelles rencontres qu'il entend tenir avec les trois Villes. Les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds communiquent de leur côté en enregistrant que la position du COSTRA n'a pas encore valeur de décision.

24 janvier 2007 : communication des décisions du Conseil d'Etat qui réaffirme sa volonté de constituer une agglomération unique en mettant l'accent sur la complémentarité entre les villes du canton. Décision est prise de maintenir deux centres hospitaliers principaux d'égale importance à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et de proposer la localisation des filières ingénierie et arts appliqués de la HES dans les Montagnes neuchâteloises, tout en développant la recherche en collaboration avec l'EPFL sur le Littoral. L'ossature de l'agglomération passe en outre par la réalisation du TransRun.

27 janvier 2007 : déplacement d'une délégation du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds à Delémont à l'occasion des portes ouvertes de la He-Arc. Rencontre avec la ministre jurassienne en charge de l'instruction publique et avec un député-maire du Jura bernois et explications des motivations de la position des Montagnes neuchâteloises.

20 mars 2007 : rencontre d'un représentant du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds avec le maire de St-Imier. Sont notamment évoquées les difficultés d'accessibilité des deux sites et les avancées à obtenir des cantons dans ce domaine, l'opportunité de réfléchir au système complet de formation (secondaire, supérieure et tertiaire) au niveau de la région Arc jurassien et ébauche de scénarios alternatifs aux options envisagées jusqu'ici par le comité de la HE-Arc.

24 mars 2007 : rencontre d'un représentant du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds avec un mandataire de la direction générale de la HES-SO, par ailleurs rédacteur à l'époque du « livre blanc » sur l'avenir économique de la Suisse, chargé de faire du lobbying à propos du nouveau modèle projeté mais non encore validé par les gouvernements cantonaux pour la gouvernance de la Haute-école. Découverte d'un modèle projeté clairement centralisateur, affaiblissant la HE-Arc et conduisant progressivement à la suppression des compétences des cantons au profit de la direction générale.

5 avril 2007 : proposition du comité stratégique de la HE-Arc de regrouper l'ensemble des filières sur le site de Neuchâtel durant 7 ans et

de réexaminer la situation en 2010, avec l'éventualité d'une réimplantation de l'ingénierie à La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2014.

16 avril 2007 : courriers des Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds réagissant à la communication du Comité stratégique (COSTRA) de la HE-Arc. Le Locle exprime son indignation de voir le site du Locle purement et simplement abandonné alors que celui de St-Imier serait préservé et rappelle qu'il était entré en matière pour un site chaux-de-fonnier à la condition qu'il permette un regroupement des sites actuels. La Chaux-de-Fonds regrette l'absence de dialogue ouvert à l'intérieur du canton, l'absence d'investissements consentis par le passé sur le site du Locle et entre en matière sur la proposition du COSTRA, à condition que cette solution s'inscrive dans un accord global entre les trois cantons, prévoyant notamment le retour de l'école d'ingénieurs dans les Montagnes neuchâteloises en 2012 au plus tard, la mise en œuvre concrète des améliorations nécessaires sur les lignes ferroviaires Bienne – La Chaux-de-Fonds et Glovelier – Delémont, la concentration d'autres formations techniques à La Chaux-de-Fonds renforçant la vocation du site aux yeux des autres cantons et la décentralisation de services administratifs dans les Montagnes neuchâteloises. Elle s'engage de son côté à mener à bien les travaux de réhabilitation du site de la gare aux marchandises et à mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'image de la Ville à l'attention du public étudiant, tout en appelant à un renforcement du dialogue entre autorités à l'intérieur de l'Arc jurassien.

25 avril 2007 : rencontre entre Conseil d'Etat et délégation des trois Villes. Il y est notamment décidé que les quatre autorités ne communiqueront plus que de façon coordonnée sur le sujet des HES. Entrée en matière sur la proposition des gouvernements jurassiens et bernois du 5 avril prévoyant de déplacer temporairement la HES à Neuchâtel et de la relocaliser ensuite à La Chaux-de-Fonds. Accord pour accompagner cette entrée en matière de conditions, en particulier en lien avec l'amélioration des transports en direction de La Chaux-de-Fonds. Constitution d'une « task-force HES », composée de 3 Conseillers d'Etat et de deux Conseillers communaux par Ville. Cette « task-force » se réunira les **2 mai, 6 juin, 26 juin, 14 août, 4 septembre, 17 octobre, 14 novembre et 23 novembre 2007** pour préparer le dossier neuchâtelois, planifier les travaux relatifs à l'organisation de la HES en terre neuchâteloise, coordonner la communication des 4 autorités et envisager divers scénarios à proposer aux cantons de Berne et du Jura. En plus de ces séances, divers groupes de travail thématiques (déménagement à Neuchâtel, implantation à La Chaux-de-Fonds, réutilisation des locaux du Locle, etc.) ont également été constitués.

11 octobre 2007 : rencontre d'un représentant du Conseil communal avec le directeur de l'instruction publique du canton de Berne. Réexplication de la position des Montagnes neuchâteloises et proposition relative à un site « Centre-Jura », organisé entre le parc scientifique de

St-Imier et La Chaux-de-Fonds pour la filière ingénierie. Le ministre bernois dit comprendre la position des Montagnes neuchâteloises, confirme ses craintes pour l'avenir de la HE-Arc dans la HES-SO et n'envisage une modification de la position adoptée jusqu'ici par le gouvernement bernois qu'avec l'accord du Conseil du Jura bernois. Ces questions ont été réabordées dans le cadre des travaux de la task-force neuchâteloise.

La réunion de la « task-force » du 19 décembre 2007 ayant été annulée par le Conseil d'Etat sans motivation, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a rendu publique, le **21 décembre** sans avoir pu en discuter préalablement au sein de la « task-force », sa proposition de contribuer à hauteur de 10 millions de francs à la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de la gare aux marchandises s'il permettait le regroupement de la filière ingénierie. Cette proposition a été confirmée par courrier aux trois gouvernements le 7 janvier 2008.

18 janvier 2008 : annonce des décisions du Conseil d'Etat d'accepter le regroupement de la HES sur un seul site. La réaction des exécutifs loclois et chaux-de-fonnier figure en annexe du rapport principal.

Au cours des deux années écoulées, outre les épisodes retracés ci-dessus, de nombreux contacts, à caractère formel ou non, ont également été pris avec les membres du Conseil d'Etat, les députés de la région, la direction générale de la HE-Arc, les élus du Jura bernois pour insister sur l'importance du dossier pour l'avenir de la région, mais aussi pour le tissu industriel de tout l'Arc jurassien. Sur le fond, aucune divergence réelle n'est apparue et la plupart des interlocuteurs rencontrés, qu'ils approuvent ou non le choix finalement opéré, conviennent qu'il est avant tout inspiré par les contraintes immédiates (exigences fédérales et logique centralisatrice de la HES-SO), face auxquelles les questions d'accessibilité et de nombre d'étudiants apparaissent comme prioritaires. En outre, en acceptant une concentration dans le canton de Neuchâtel, les cantons de Berne et du Jura ont mis le gouvernement neuchâtelois en position de faiblesse pour négocier la localisation des filières à l'intérieur du canton. Les perspectives à long terme pour l'école et pour la région ont de leur côté été sous-pondérées.



Communiqué de presse

La filière ingénierie de la HE-Arc doit se situer à La Chaux-de-Fonds

La Ville prête à engager 10 millions de francs

Le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds pense toujours que la formation d'ingénieur technique de la HE-Arc localisée dans les Montagnes neuchâteloises est une pierre angulaire indispensable à l'avenir de la région. Il a donc décidé de manifester à nouveau cette conviction, cette fois-ci par une démarche exceptionnelle. Il informe les trois cantons de l'Arc jurassien qu'il entend contribuer à hauteur de 10 millions de francs à la construction d'un bâtiment, dans le quartier Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds, pour les convaincre d'y loger le site unique d'ingénierie de la HE-Arc.

Depuis plus d'un an, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a travaillé et s'est battu pour maintenir la filière d'ingénierie de la HE-Arc dans les Montagnes neuchâteloises. Il a fait des propositions étayées en faveur de ce dossier, énumérant les avantages d'une localisation à La Chaux-de-Fonds. Il a même suggéré de partager le site de la HE-Arc avec Saint-Imier. Mais il constate que malgré l'énergie déployée, il n'est pas entendu.

Or La Chaux-de-Fonds estime toujours que, pour le moins, la filière ingénierie doit être localisée dans les Montagnes neuchâteloises. Le Conseil communal ne peut pas se résoudre à son départ. Il en a vu de la survie de cette région :

- Si elle est assurée, cette localisation influencera les choix des jeunes en matière d'orientation professionnelle, les encourageant à embrasser ces professions techniques et à contribuer ainsi au développement de ce savoir-faire dans la région.
- Si elle est assurée, cette localisation contribuera à la vitalité de la démographie régionale, dynamisant pour le moins la vie sociale par la présence de jeunes étudiants et de leurs formatrices et formateurs.
- Si elle est assurée, cette localisation renouvellera le savoir-faire compétitif de l'industrie régionale, laquelle représente non seulement le moteur économique des Montagnes neuchâteloises mais également celui de l'ensemble du canton.

Dès lors, le Conseil communal a décidé de manifester cette conviction de manière tangible en donnant corps à une idée qu'il examine depuis un certain temps.

Pour convaincre les trois cantons d'installer l'ingénierie en un site unique à La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal s'engage à solliciter une contribution d'au moins dix millions de francs du Conseil général et, sous forme de souscription publique, de la population et des entreprises. Cette somme sera investie dans la construction d'un bâtiment destiné à accueillir cette filière dans le nouveau quartier Le Corbusier, juste à côté de la gare.

Localisation centrale

Avec la construction attendue du Transrun, liaison rapide entre le Haut et le Bas du canton, avec l'amélioration revendiquée des liaisons ferroviaires vers Saint-Imier et Delémont, avec tout le développement industriel planifié au Crêt-du-Loche, avec enfin les transports améliorés en direction du Locle et, espérons-le bientôt, jusqu'à la frontière française, La Chaux-de-Fonds deviendra un lieu central au milieu d'une région en plein développement industriel.

Le Conseil communal invite fermement le Comité stratégique de la Haute Ecole Arc (COSTRA) et les trois gouvernements concernés à prendre cette offre en considération.

La Chaux-de-Fonds, le 21 décembre 2007

Pour d'éventuelles précisions, Rémy Gogniat, chargé de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds (www.chaux-de-fonds.ch 032 967 62 08 – 079 401 30 44), renseignera les journalistes ou les mettra en relation avec les autorités ou les personnes concernées.